

**SUJET :** Politique d'engagement envers les jeunes agricultrices et agriculteurs

**ÉMISE PAR :** Conseil d'administration

**ADOPTÉE LE :** 2026-03-23

---

## 1. CONTEXTE

Portée par l'action collective, UPA Développement international (UPA DI) accompagne les entreprises agricoles pour le développement de systèmes agroalimentaires équitables et durables. L'entreprise familiale est au cœur des interventions d'UPA DI depuis sa création en 1993 et les jeunes femmes et les jeunes hommes jouent un rôle fondamental dans l'exploitation et le cycle de vie de ces entreprises. En tant qu'actrices et acteurs clés œuvrant en agriculture, UPA DI reconnaît que les jeunes doivent être appuyés et outillés afin d'atteindre tout leur potentiel dans l'exploitation agricole et la transformation agroalimentaire, dans la vie associative des organisations agricoles et dans les instances du secteur.

UPA DI a toujours été engagée en faveur de l'égalité des genres, tout autant au sein de son organisation, dans les pays où elle intervient que dans sa programmation en solidarité internationale. En 2024, UPA DI a renouvelé sa politique envers l'égalité entre les femmes et les hommes avec une nouvelle vision et des engagements qui serviront à guider le travail d'UPA DI. Cette politique s'appuie sur cette même vision d'inclusion qui appuie la voix des jeunes et leur capacité d'influence.

## 2. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

UPA DI vise des rapports humains plus égalitaires dans les systèmes agroalimentaires grâce à l'action collective portée par les organisations professionnelles agricoles et les interventions d'autres organisations contribuant à la structuration de ces systèmes. UPA DI aspire à la promotion du pouvoir socioéconomique et à la résilience climatique des jeunes femmes et des jeunes hommes afin d'assurer leur pleine participation dans les organisations professionnelles agricoles, un meilleur accès aux ressources productives ainsi que le développement de leur leadership.

## 3. OBJECTIFS ET PORTÉE

Les objectifs principaux de cette politique sont les suivants :

- Formaliser les engagements d'UPA DI envers les jeunes femmes et les jeunes hommes du milieu agricole de manière claire et cohérente afin de faciliter une compréhension commune;
- Institutionnaliser les engagements dans le fonctionnement organisationnel d'UPA DI et dans sa programmation;
- Favoriser l'adoption de ces engagements au sein de l'organisation, auprès de ses partenaires et dans le cadre de sa programmation.

La politique s'applique aux membres du conseil d'administration, au personnel d'UPA DI au siège social et dans toute autre entité d'UPA DI à l'extérieur du Québec, aux partenaires, aux consultant.e.s ainsi qu'aux coopérant.e.s d'UPA DI.

#### 4. APPROCHES ET PRINCIPES DIRECTEURS

Afin d'articuler sa vision, UPA DI utilise les approches suivantes :

- **Coopération d'égal.e à égal.e** : cette spécificité d'UPA DI promeut une approche visant les échanges d'expériences entre les agricultrices et les agriculteurs du Sud et du Nord, entre les femmes et les hommes et entre jeunes. Cette approche s'inscrit dans une réelle construction d'échanges et de partenariats durables d'égal.e à égal.e qui valorisent le vécu et les connaissances des femmes et des hommes qui nourrissent le monde.
- **Spécifique et transversale** : l'approche double d'UPA DI considère qu'il est tout aussi important de cibler les besoins immédiats et les intérêts stratégiques des jeunes femmes et des jeunes hommes du milieu agricole que d'intégrer les enjeux de non-inclusion de façon transversale dans l'ensemble des projets et des interventions.
- **Intersectionnelle** : cette approche analyse l'expérience d'inégalités, de discrimination ou de marginalisation de groupes d'individus selon leurs facteurs identitaires, tels que le genre, l'âge, le handicap, la classe, la religion, l'appartenance ethnique, etc. Cette approche prend en compte les croisements et les intersections de ces multiples éléments dans le développement et la mise en œuvre de projets visant des rapports plus égalitaires entre les générations.
- **Transformatrice** : cette approche vise à transformer les rapports de pouvoir inégalitaires afin de promouvoir une redistribution du pouvoir plus équitable. L'approche transformatrice d'UPA DI traite les causes structurelles des inégalités en faveur d'un partage des ressources plus juste et d'une prise de décision plus inclusive des jeunes femmes et des jeunes hommes qui nourrissent le monde.

#### 5. PLAN D'ENGAGEMENT

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la politique, le plan d'engagement est divisé en trois catégories :

- Programmation;
- Partenariat;
- Renforcement institutionnel.

Chaque engagement est accompagné de suggestions d'actions qui contribueront à l'atteinte de ces engagements. À noter que les exemples d'actions cités ne sont pas exhaustifs et qu'ils peuvent changer et évoluer.

Engagements	Exemples d'actions
<b>Programmation</b>	
Encourager l' <b>entrepreneuriat des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un programme de mentorat en entrepreneuriat des jeunes avec un volet adaptation aux changements climatiques;</li> <li>- Consolider une approche structurée d'intervention en soutien à l'entrepreneuriat des jeunes.</li> </ul>
Encourager toute initiative qui augmente <b>la place et la voix des jeunes dans les organisations professionnelles agricoles (OPA) / instances agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et appuyer des stratégies d'engagement des jeunes dans la gouvernance des OPA et des instances dédiées aux jeunes;</li> <li>- Identifier et appuyer des stratégies de mobilisation, de planification stratégique et de rayonnement des OPA dédiées aux jeunes;</li> <li>- Soutenir le développement de services axés sur les besoins spécifiques des jeunes dans les OPA et dans les instances dédiées aux jeunes;</li> <li>- Créer des activités ou des forums de rencontre des jeunes à différents niveaux (faitières, OPA, membres) qui donnent une voix aux jeunes;</li> <li>- Valoriser la voix et l'influence des jeunes dans les instances locales, régionales et nationales.</li> </ul>
Augmenter <b>la formation des jeunes dans les OPA/instances agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et appuyer des stratégies de formation pour les jeunes dans les OPA dédiées aux jeunes ex. : gouvernance, plaidoyer et représentation;</li> <li>- Soutenir le développement de services d'accompagnement et de formation des jeunes (tous les métiers agricoles) axés sur leurs besoins spécifiques;</li> <li>- Appuyer des activités de leadership pour les jeunes : formation, mentorat et projets spéciaux ex. : modèles/champions de l'agriculture.</li> </ul>

Engagements	Exemples d'actions
Augmenter l'accès des jeunes <b>aux ressources productives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les jeunes ainsi que leurs alliés afin qu'ils puissent porter leur plaidoyer auprès d'autorités locales, régionales et nationales;</li> <li>- Appuyer les jeunes dans l'accès aux services financiers et fonciers;</li> <li>- Intégrer le droit d'accès aux ressources productives des jeunes dans les formations;</li> <li>- Appuyer les initiatives qui visent la création ou l'amélioration de services économiques qui tiennent compte des enjeux et des besoins spécifiques des jeunes;</li> <li>- Valoriser les métiers agricoles et l'importance de la relève associative.</li> </ul>
Soutenir les interventions qui visent à <b>lever les barrières à la participation des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et appuyer des stratégies d'atténuation des barrières à la participation des jeunes dans la gouvernance des OPA;</li> <li>- Identifier et appuyer des stratégies de mobilisation, de planification stratégique et de rayonnement des OPA dédiées aux jeunes;</li> <li>- Encourager les meilleures pratiques en soutien aux jeunes dans les OPA (ex. : garde des enfants, congés parentaux, etc.).</li> </ul>
<b>Partenariats</b>	
Renforcer les liens avec la <b>Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), les Agricultrices du Québec (AQ), les organisations dédiées aux jeunes et les centres de recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se rapprocher et collaborer avec les partenaires sur des activités mutuellement bénéfiques;</li> <li>- Participer à des événements locaux, nationaux, et internationaux (conférences, ateliers, panels, activités) qui promeuvent la participation des jeunes (ex. : Sommet des jeunes agriculteurs, etc.);</li> <li>- Développer des partenariats en recherche sur des thématiques spécifiques identifiées par les jeunes (ex. : le transfert de ferme).</li> </ul>
<b>Mobiliser les partenaires et communiquer les actions réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les partenaires ainsi que les actrices et acteurs du milieu agricole autour des actions en faveur des jeunes agricultrices et des jeunes agriculteurs;</li> <li>- Diffuser la politique d'engagement envers les jeunes auprès de nos organisations partenaires ici et ailleurs;</li> <li>- Diffuser les actions réalisées envers les jeunes auprès de nos organisations partenaires ici et ailleurs.</li> </ul>
<b>Renforcement institutionnel</b>	
Renforcer les <b>capacités du personnel</b> d'UPA DI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir des ateliers de réflexion sur des thématiques pertinentes au travail d'UPA DI (ex. : enjeux de la relève agricole, la place des jeunes dans les instances, etc.);</li> <li>- Recevoir des formations, des sensibilisations ou des séances d'information par les organismes partenaires (ex. : le mentorat et l'entrepreneuriat selon les Agricultrices du Québec; la mobilisation des jeunes par la Fédération de la relève agricole du Québec, etc.).</li> </ul>
Intégrer, lorsque pertinent, l'inclusion des jeunes dans le <b>développement des affaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer l'inclusion des jeunes dans le développement de projets ainsi que dans l'identification de bailleurs de fonds et de partenaires de mise en œuvre;</li> <li>- Développer une méthodologie et des outils pour faciliter le processus de consultation avec les partenaires.</li> </ul>

## 6. SUIVI ET REDEVABILITÉ

Le suivi régulier des actions mesure le degré d'atteinte des engagements en lien avec les objectifs de la politique. Le suivi se fait une fois par année avec le personnel d'UPA DI et un rapportage est présenté au conseil d'administration. Les résultats et les apprentissages sont rapportés publiquement une fois par année, en mettant un accent sur les meilleures pratiques découlant de la mise en œuvre de la politique. Le conseil d'administration adhère et défend les valeurs, les principes fondamentaux et les engagements inscrits dans cette politique. Tout le personnel d'UPA DI, dans le cadre de ses fonctions professionnelles, s'engage à respecter les principes directeurs de la politique et à contribuer à la réalisation des engagements. La direction, tant au siège social que dans les bureaux, filiales ou toute autre entité d'UPA DI à l'extérieur du Québec, est responsable de s'assurer que les ressources nécessaires sont attribuées pour la bonne mise en œuvre de la politique. Elle est aussi responsable de la supervision, la révision de la politique ainsi que sa mise en application et le suivi. Les spécialistes en suivi, évaluation, apprentissage et redevabilité (SEAR) sont mobilisés pour orienter le rapportage annuel de la politique.